

Clauses Ozone & QAI pour les produits de construction

CHOIX DES PRODUITS

Privilégier les produits de construction disposant d'une attestation de conformité ou d'un rapport d'essais justifiant la classe A+

L'évaluation des émissions de COV en chambre d'essais permet de garantir que le produit respecte les émissions en COV indiquées par la classe d'étiquetage A+

Les tests sont réalisés selon la série de normes ISO 16000 partie 9 à 11.

Le prélèvement et l'analyse des composés émis sont réalisés selon les normes NF ISO 16000 partie 6 (pour les COV) et partie 3 (pour le formaldéhyde et autres composés carbonylés).

Évaluation de la clause ozone & QAI

Facilité de mise en œuvre	2	Bénéfices sur la QAI	4
Accessibilité économique	4	Bénéfices sur l'ozone	4

